



## Chef/fe de production et de montage en construction métallique (BF), projet

- ▷ Le projet de nouveau règlement d'examen professionnel a été déposé au SEFRI (voir Feuille fédérale du 22 mars 2024). Cette fiche sera remplacée dès que le règlement d'examen professionnel aura été approuvé.
- ▷ Le règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le règlement du 14 juin 2007 concernant l'examen professionnel de chef/fe d'atelier et de montage en construction métallique (BF) sera abrogé.

### Description brève

Les chefs/fes de production et de montage en construction métallique sont responsables de l'organisation optimale des processus de production dans l'atelier. En tant que premiers/ières interlocuteurs/trices sur place, les chefs/fes de production et de montage en construction métallique sont le relais entre le chantier et l'atelier, et assurent une coordination optimale avec les autres corps de métier. Les chefs/fes de production et de montage en construction métallique accomplissent leurs activités en collaboration avec les chefs de projet, le personnel de l'atelier et du bureau technique, la direction du chantier, les fournisseurs et les personnes en formation. Ils/elles agissent de manière responsable et prévoyante dans l'intérêt de leur entreprise. Les chefs/fes de production et de montage en construction métallique veillent à la sécurité et contrôlent la qualité et l'avancement des travaux sur place. Ils/elles transmettent suffisamment tôt les besoins de la clientèle ou les informations importantes pour la planification, puis procèdent de leur propre initiative à des clarifications avec la direction du projet et leurs supérieurs hiérarchiques.

### Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Metaltec Suisse une Association professionnelle d'AM Suisse

### Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité de constructeur/trice métallique ou une qualification équivalente;
- b) peuvent justifier d'au moins 2 années de pratique dans le domaine professionnel;
- c) disposent de l'attestation de formation pour formateur/trice en entreprises formatrices, conformément à l'art. 44, al. 2 de l'ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003;
- d) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

### Certificats de modules

L'admission à l'examen final requiert d'être en possession des certificats de modules suivants:

- a) Technique;
- b) Marché / Ressources humaines;
- c) Entreprise;
- d) Pratique et mise en réseau.

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs de modules de l'organe responsable.

### **Examen**

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes: 1) travaux pratiques (pratique), 2) étude de cas (écrit), 3) présentation et entretien professionnel (oral).

### **Titre**

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Chef/fe de production et de montage en construction métallique avec brevet fédéral
- Metallbau Produktions- und Montageleiter/in mit eidgenössischem Fachausweis
- Capo di produzione e di montaggio costruzioni con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est

- Metal Construction Production and construction site Manager, Federal Diploma of Higher Education

### **Dispositions transitoires**

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 14 juin 2007 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2026.

### **Pour en savoir plus**

Metaltec Suisse une Association professionnelle d'AM Suisse

[www.metaltecsuisse.ch](http://www.metaltecsuisse.ch)